30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310

9 RUE DE BORDA
40100 DAX
N° W401003116

LAÏCITÉ



LAURENT CORVAISIER



EDITORIAL

Cher lecteur ,

Dans cette édition N°33, Deux nouveautés disponibles dans les kiosques : « *Préserver la laïcité* » et « *Laïcité, Radicalité, Intégrisme* ». Egalement dans ce numéro, deux approches systémiques. Une portée sur les typologies de communication utilisées par les opposants à la laïcité. Et d'autre part, quelle réponse à apporter face à la menace des intégrismes de toute sorte qui pèse sur la république ?

Poursuivons aussi, notre découverte de la loi de 1905 dans sa version originale par l'approche de les articles 20 à 22 à propos des associations pour l'exercice des cultes.

Bonne lecture à tous. Bruno DESEVAUX.

« La laïcité est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre les gens venant d'horizons différents. »

Elisabeth BADINTER

Iannis Roder,

Alain Seksig et Milan Sen

À l'automne 1989, les feux du bicentenaire de la Révolution française à peine éteints, éclatait dans un collège de l'Oise une nouvelle querelle de la laïcité dont nous ne sommes pas encore vraiment sortis? : des collégiennes entendaient imposer dans leur établissement le port d'un voile qui manifestait clairement leur appartenance religieuse. Faute d'en cerner les enjeux, les gouvernants de ce temps ne surent juguler ce phénomène, qui ne fera que se développer au fil des années. Quinze années d'application désordonnée du principe de laïcité, quinze années de débats politiques et intellectuels tumultueux, dessinant de nouveaux clivages, face à un type de conflit auquel la loi «?de séparation?» de 1905 avait pourtant durablement mis fin. L'école, creuset de notre histoire laïque, se retrouvait en première ligne devant de tels atermoiements. Il fallut attendre 2004 et, à la suite des travaux de la commission Stasi, l'interdiction dans les écoles, collèges et lycées publics « ***du port de signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse*** » pour que ces débats soient en partie tranchés par la loi. Encore celle-ci n'a-t-elle pas tout réglé, comme en témoignent les tentatives, sans cesse à l'oeuvre depuis, d'attenter à la laïcité. À l'occasion des **vingt ans de la loi**, ce livre revient sur l'histoire et le sens de l'apparition à l'école de manifestations politico-religieuses, de 1989 à aujourd'hui.

INTRODUCTION

L'école laïque, creuset de la République

« Citoyens, je vous en prie, réfléchissez-y : est-ce qu'on apprend à penser comme on apprend à croire ? Croire, c'est ce qu'il y a de plus facile, et penser, ce qu'il y a de plus difficile au monde » Ferdinand Buisson

L'école, la République, la laïcité. Tout un programme. Objet de luttes politiques, de convoitise cléricale, d'ardeurs partisanes, l'école est depuis cent cinquante ans au cœur du projet démocratique et républicain français, peut-être plus que partout ailleurs. Pour reprendre une expression du philosophe Pierre Hayat, il y a « surdétermination de l'école » en République française. Près d'un siècle après la guerre scolaire qui opposa le parti républicain au parti réactionnaire, des tensions réapparaissent au moment de l'« affairede Creil», en 1989. Dans cette ville de l'Oise, au collège Gabriel-Havez, qui ne passe pas pour le plus tranquille du département, trois jeunes élèves décident de porter le voile à l'école. Unanimement, la direction et les professeurs s'y opposent au nom du principe de laïcité. Après plusieurs semaines d'âpres discussions, elles sont exclues de l'établissement…



annis Roder, né en 1971, est professeur agrégé d'histoire. Il enseigne depuis 1999 dans un collège ZEP de Seine-Saint-Denis. Directeur de l'Observatoire de l'éducation À la fondation Jean Jaurès.



Parution le 6 mars 2024

Laïcité, Radicalité, Intégrisme

Catherine HINTZLER

RESUME

Après Abdennour Bidar, Gilles Kepel, Pierre Rosanvallon, Michel Wieviorka, Gérard Noiriel, Fatiha Agag-Boudjahlat, Frédérique de La Morena, Georges Bringuier, Patrick Weil et Annette Wieviorka, c'est au tour de la grande spécialiste de la laïcité d'être invitée par le conseil départemental de la Haute Garonne dans le cadre des « Rencontres de la laïcité ». Lors d'une conférence le 7 décembre 2023 a été abordé le thème de la laïcité, de la radicalité et de l'intégrisme dans une réflexion rigoureuse et synthétique, appuyée sur des exemples concrets. Car, si le régime laïque est « indissociable de la pensée qui fonde actuellement la République française », Catherine Kintzler constate aussi que « l'efficacité de la laïcité se mesure au degré de liberté qu'elle permet ». Un sujet on ne peut plus d'actualité aujourd'hui.



Date de parution 25/04/2024

Catherine Kintzler, née en 1947, est une philosophe française, spécialiste de l'esthétique et de la laïcité.Elle a été directrice de programme au Collège international de Philosophie (Paris) de 1989 à 1995 et collabore régulièrement à la manifestation CitéPhilo à Lille (dont elle est co-fondatrice) depuis 1997Co-fondatrice du Comité Laïcité République en 1990. Membre du Conseil des sages de la laïcité du Ministère de l'Éducation nationale depuis 2018.



Autre ouvrage de Catherine KINTZLER : Penser la Laïcité

RÉSUMÉ



La laïcité est une idée à la fois simple et difficile - ce n'est pas incompatible. C'est paradoxalement sa pauvreté (son minimalisme) qui en fait la puissance. Il ne sert à rien de dire qu'elle est abstraite : son efficacité concrète s'apprécie à la quantité de liberté qu'elle rend possible. C'est ce qu'on essaie de montrer en examinant les questions "de terrain" qui ont jalonné les deux dernières décennies, entre autres : qu'est-ce que l'extrémisme laïque ? Comment la laïcité a-t-elle été offerte en cadeau à l'extrême droite ? L'interdiction du masque intégral est-elle d'inspiration laïque ? La liberté des cultes requiert-elle un soutien public ? Une entreprise peut-elle revendiquer la laïcité ?Y a-t-il une "spiritualité laïque" ? Autant d'occasions pour l'auteur de tester une théorisation générale et d'élargir la réflexion par des échappées philosophiques - sur la nature du lien politique, les formes de la liberté, la notion de communauté, l'identité, la notion de position critique, le statut de la culture, celui de la morale et de la perfectibilité.

LES ORIGINES

Promulguée le 9 décembre 1905, la loi concernant la séparation des Églises et de l'État est l'aboutissement d'un long processus de laïcisation et de sécularisation engagé depuis la Révolution française. Elle proclame la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et met en place un nouveau régime des cultes.

La loi de 1905 proclame en premier lieu la liberté de conscience : **"La République assure la liberté de conscience"**. Elle a pour corollaire la **liberté religieuse**, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination.







Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

(Publiée au Journal officiel du 11 décembre 1905)

Titre IV
Des associations pour l'exercice des cultes.

Suite

ART. 20.- Ces associations peuvent, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1901, constituer des unions ayant une administration ou une direction centrale; ces unions seront réglées par l'article 18 et par les cinq derniers paragraphes de l'article 19 de la présente loi.

ART. 21.- Les associations et les unions tiennent un état de leurs recettes et de leurs dépenses; elles dressent chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de leurs biens, meubles et immeubles.
Le contrôle financier est exercé sur les associations et sur les unions par l'administration de l'enregistrement et par l'inspection générale des finances.

ART. 22.- Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant, en aucun cas, recevoir une autre destination ; le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser une somme égale, pour les unions et associations ayant plus de cinq mille francs (5.000 fr) de revenu, à trois fois et, pour les autres associations, à six fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices.
Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront êtres déposés, en argent ou en titres nominatifs, à la Caisse des dépôts et consignations pour être exclusivement affectés, y compris les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'association ou de l'union.





Anne-Hélène Le Cornec Ubertini est Maître de conférences HDR (habilitée à diriger des recherches) en Sciences de l'information et de la communication (SIC) à l'Université de Bretagne Occidentale.

DEUX VISIONS DU MONDE

Laïque ou Pas !

Anne-Hélène Le Cornec Ubertini

RESUME

À la faveur de la mondialisation, le système libéral multiculturaliste anglo-saxon semble s'imposer comme la seule alternative possible dans les pays occidentaux. Or ce système dont les racines religieuses sont profondément ancrées s'oppose au système républicain civiliste et laïque français et aux attentes de la majorité des citoyens français et québécois. De chaque côté de l'Atlantique, les adeptes du système libéral multiculturaliste anglo-saxon et les intégristes religieux mènent ensemble un combat contre la laïcité. Leur nouvelle arme est la communication, ou plus précisément son dévoiement, la propagande.
Dans cet ouvrage, nous étudions cette communication manipulatoire au Québec comme en France. Nous confrontons systématiquement les discours, articles, ouvrages, éléments de langage, décisions jurisprudentielles, données chiffrées, aux éléments de preuve donnés à l'appui de cette communication. La démonstration se fait au fil des documents étudiés, interroge chaque référence et remonte aux discours ou aux textes originaux. Elle se construit ainsi progressivement, jusqu'à l'identification et l'analyse des principaux arguments de la propagande anti-laïcité.

A lire également :

L'ACOMMUNICATION INSTITUTIONNELLE PUBLIQUE SUR LA LAÏCITÉ À L'UNIVERSITÉ

Résumé — L'importance du nombre d'étudiantes portant un voile islamique à l'Université relance la demande d'extension de la Loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics à l'ensemble du système éducatif. L'Observatoire de la laïcité s'y oppose et justifie l'autorisation des signes religieux ostentatoires à l'Université par l'âge des étudiants, les franchises universitaires et la polysémie du voile islamique. L'article vise à analyser l'écart entre le droit, les connaissances scientifiques et ces arguments. Il met aussi en lumière la différence entre le discours institutionnel et l'expérience vécue dans un établissement universitaire. En s'éloignant du cadre constitutionnel commun, qui associe démocratie, laïcité et indivisibilité de la République française, la communication institutionnelle de l'Observatoire de la laïcité devient une acommunication et provoque un profond malaise à l'Université. Elle permet la diffusion d'idéaux peu compatibles avec la démocratie auprès d'un public en formation.

Mots clés — communication institutionnelle, acommunication, propagande, laïcité, voile islamique, université.

LA LAÏCITÉ , LA REPUBLIQUE JUSQU'AU BOUT

PRESENTATION DU LIVRE

Comment expliciter la laïcité quand celle-ci ne semble plus faire consensus ? Quelle réponse apporter aux fractures identitaires en reconstruisant une laïcité concrète ? Alors que le djihadisme a causé plus de deux cent cinquante morts en France depuis les meurtres de Toulouse en mars 2012 et vise à fragmenter la société française sur des bases confessionnelles, il est plus urgent que jamais d'actualiser une laïcité dont l'enjeu aujourd'hui n'est plus tant la séparation que l'inclusion.

RESUME

La laïcité, inscrite dans nos traditions depuis la Révolution, est au cœur de notre République. Ce principe est profondément ancré dans nos valeurs collectives.

Être laïque aujourd'hui, c'est être dans la ligne droite des valeurs de la République, à savoir être universaliste, féministe et antiraciste.

Historiquement, c'est avec la gauche que la laïcité entretient les liens les plus forts et ce devrait être son rôle que de poursuivre le combat pour faire vivre cette valeur républicaine.

Malheureusement, une partie de la gauche s'est éloignée de ce principe fondateur de la République et a progressivement laissé la droite et l'extrême droite récupérer la laïcité qu'elles ont pourtant si souvent combattue dans l'Histoire.

La laïcité est un socle, une colonne vertébrale sur laquelle s'appuient les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Et à ce titre, la laïcité est le meilleur rempart contre le racisme et la discrimination. Elle permet de garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens et de lutter contre toutes les formes de stigmatisation ou de rejet. Défendre la laïcité, c'est prôner les valeurs de l'antiracisme et de l'égalité.

Ainsi, à l'instar de Jean Jaurès qui déclarait que le «socialisme, c'est la République jusqu'au bout», il est temps d'affirmer que «la laïcité c'est la République jusqu'au bout» et de se mobiliser pour défendre et porter ce qui constitue un des fondements de notre démocratie et de notre vivre-ensemble.

Extraits plus approfondi :

https://www.google.fr/books/edition/La%C3%AFcit%C3%A9_la_R%C3%A9publique_jusqu_au_bout/c1vgEAAAQBAJ?hl=fr&gbpv=1&pg=PA27&printsec=frontcover





Samuel Mayol, Docteur en Sciences de Gestion, est Maître de Conférences à l'Université Sorbonne Paris-Nord et directeur adjoint du LaRA-ICD (Laboratoire de Recherche Appliquée). Pour saluer son engagement en faveur de la laïcité, il a reçu en 2015, le prix national de la Laïcité remis par le Comité Laïcité République.